

# Honeywell

## POLITIQUE DE GARANTIE DE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ÉNERGÉTIQUES

Honeywell garantit que les produits de ce catalogue (sauf ceux dont il est indiqué sur les listes de prix de Honeywell qu'ils ne sont pas couverts par la garantie) sont exempts de vices de matériel et de fabrication, lors d'une utilisation et d'un entretien normal, pour les périodes de garantie suivantes.

### Soixante (60) mois à partir de la date d'installation

- Thermostats séries Prestige®, Prestige® IAQ, Lyric™ Round Thermostat, Lyric™ T6, T6 Pro, T5 Series, VisionPRO®, Commercial VisionPRO®, CommercialPRO, FocusPRO®, Wireless FocusPRO®, PRO 4000, PRO 3000, LineVoltPRO™, Digital Round™ et Modern Round™ (T87K, N) avec un code de date 0501 ou ultérieure
- Purificateurs d'air, humidificateurs, ventilateurs, et les produits de traitement ultraviolet, de qualité de l'air intérieur et de zonage avec un code de date de 0501 ou ultérieure, à l'exception de pièces de rechange
- Actionneurs MS et MN, et actionneurs à entraînement direct, 2 positions et action rapide; actionneurs de vannes rotatives MVN
- Clapets commerciaux : clapets à billes VBN et VBF, et clapets indépendants de la pression VRN
- Économiseur JADE lorsqu'utilisé avec les capteurs et les actionneurs Honeywell
- Pompe de circulation AquaPUMP
- Capteur intérieur sans fil RedLINK C7189R
- Détecteur UV C7061

### Soixante (60) mois à partir de la date de fabrication

- Alimentation pour systèmes d'accès et vidéo

Si le produit présente des vices de matériel ou de fabrication, est retiré dans la période de garantie applicable et est renvoyé à Honeywell conformément à la procédure décrite ci-dessous. Honeywell, à sa discrétion, réparera, remplacera ou remboursera le produit au client conformément à la procédure décrite ci-dessous. Cette garantie ne s'applique qu'aux personnes ou organismes achetant les produits de ce catalogue à des fins de revente.

La garantie exprime ci-dessus constitue l'intégralité de la garantie de Honeywell concernant les produits de ce catalogue et REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. HONEYWELL NE SERA EN AUCUN CAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

### Trente-six (36) mois à partir de la date d'expédition

- Appareils d'entraînement à fréquence variable (VFD) et accessoires : nouveaux produits

### Trente-six (36) mois à partir de la date d'installation

- Thermostats, temporisateurs et commutateurs AUBE
- Régulateurs LCBS Connect, modules muraux et passerelles

### Vingt-quatre (24) mois à partir de la date d'installation

- Thermostats PRO 2000 et PRO 1000
- Autres produits de qualité de l'air intérieur et de zonage de Honeywell avec un code de date 0452 ou antérieur, sauf indication contraire
- Panneaux Aquatrol AQ2000 et thermostats AQ1000
- Dispositif à distance de point d'entrée/sortie RedLINK
- Dispositif à distance de surventilation RedLINK

### Vingt-quatre (24) mois à partir de la date de fabrication

- Dômes à balayage panoramique/pivotant/zoom pour systèmes d'accès et vidéo

### Dix-huit (18) mois à partir de la date d'expédition,

- Les produits WEBS et les contrôleurs de sécurité, sauf indication contraire (Les pièces de rechange visées par une garantie le seront pendant une période de 90 jours ou la durée restante de la garantie originale, la plus longue étant celle retenue)

### Douze (12) mois à partir de la date de fabrication

- Claviers, contrôleurs et autres accessoires pour systèmes d'accès et vidéo

### Douze (12) mois à partir de la date d'installation

- Dispositifs d'entraînement à fréquence variable (VFD) et entraînements réunis d'accessoires lorsque le démarrage et la mise en service sont effectués par le personnel agréé et formé VFD de Honeywell
- Produits de solutions pour l'eau
- Capteur d'air extérieur sans fil RedLINK
- Régulateur de confort portatif RedLNK
- Passerelle Internet RedLINK
- Contrôleurs unitaires y compris modules E/S de Sylk, Spyder et Stryker

### Douze (12) mois à partir de la date d'expédition

- Accessoires de sécurité d'automatisation pour bâtiments

### La période de garantie de tous les autres produits est de douze (12) mois à partir de la date d'installation.

## INSTRUCTIONS POUR L'ENTREPRENEUR OU LE REVENDEUR CHARGÉ DE L'INSTALLATION OU DE L'ENTRETIEN

Lors du remplacement d'un produit Honeywell sous garantie, y compris des produits fournis sur l'équipement de chauffage et/ou de refroidissement d'origine, s'adresser au distributeur ou au grossiste Honeywell local pour obtenir un service après-vente rapide et efficace.

Aucune réclamation sous garantie pour le remplacement du produit ou pour un crédit ne sera honorée par Honeywell sans un formulaire d'autorisation de retour dûment complété ou une autorisation écrite fournie par le service à la clientèle de Honeywell.

## INSTRUCTIONS POUR LE GROSSISTE OU LE DISTRIBUTEUR

Les conditions suivantes s'appliquent au retour de tout produit à Honeywell sous cette garantie, sauf les produits qui ne sont pas des produits à entraînement à fréquence variable ou des produits WEBS et :

- (i) sont identifiés avec une formule d'autorisation de retour de marchandises de Honeywell (obtenue à partir du site Web B2B à Customer.Honeywell.com)
- (ii) affichent le numéro d'autorisation de retour (NAR) et l'étiquette d'adresse de retour sur la boîte de retour. S'assurer de joindre une copie d'autorisation de retour dans la boîte de retour
- (iii) sont emballés séparément des autres retours et protégés contre des dommages de transport
- (iv) sont certifiés par l'installateur ou le responsable de l'entretien avoir été retirés, en raison d'une défaillance, durant la période de garantie applicable;

- (v) sont reçus port prépayé à l'adresse
- (vi) et sont déclarés suite à l'inspection par Honeywell comme présentant un vice de fabrication ou de matériel dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales,

seront traités conformément à l'une des deux procédures suivantes, selon les instructions du client effectuant le retour.

- 1. PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT.** Honeywell procédera au remboursement, au prix de gros net le plus bas en vigueur au moment du retour (tel qu'indiqué sur la fiche des prix Honeywell courante en vigueur) ou selon la somme indiquée sur la facture si la facture est jointe au bordereau d'expédition. (L'échange des produits de remplacement TRADELINE sera effectué au prix d'échange net Honeywell le plus bas en vigueur au moment du retour, tel qu'indiqué sur la fiche des prix courante de Honeywell.) Honeywell se réserve le droit de refuser cette option de remboursement en cas d'abus de la garantie.
- 2. PROCÉDURE DE REMPLACEMENT.** La

procédure de remplacement des produits sous garantie doit être utilisée pour les commandes urgentes de remplacement des produits sous garantie. Le client ne sera pas crédité pour des articles ne répondant pas à des critères de garantie tel que décrit par la politique. Veuillez retourner l'article défectueux à l'adresse indiquée sur le formulaire d'autorisation de retour.

Indiquez les produits de solution pour l'eau sur un formulaire de retour de marchandises séparé indiquant « Produits de solution pour l'eau ».

Toutes les vannes à billes VBN inutilisées et neuves DOIVENT être approuvées par un représentant commercial Honeywell avant d'être renvoyées. Les

retours de produits WEB doivent être traités par le Centre à la clientèle WEB. Le matériel défectueux sous garantie doit être renvoyé à Tridium à Richmond en Virginie. Les produits d'accès et vidéo de sécurité doivent obtenir une autorisation préalable.

Tout retour sous garantie de produit VFD doit être coordonné par le personnel de ligne directe (1-888-516-9347 option 4) responsable des composants commerciaux et par le coordonnateur de programme de garantie et de réparation de VFD (coordonnateur d'ECC-VFD). Tout retour sous garantie de VFD requiert une autorisation au préalable et doit être effectué au centre de service VFD de Honeywell mentionné. Cette garantie ne sera pas honorée si :

- (i) le produit est endommagé ou présente des pièces ou des accessoires manquants, piles incluses.
- (ii) le produit présente des évidences d'application inappropriée sur le site.

Le règlement définitif de toute réclamation au titre de garantie sera déterminé par Honeywell exclusivement. Si l'inspection effectuée par Honeywell détermine que les défaillances ne sont pas couvertes par la garantie, le produit sera renvoyé ou mis au rebut selon les instructions du client et les frais de service standard de Honeywell seront applicables. Les produits renvoyés au client peuvent être envoyés au client en port dû. Pour toute question concernant les retours de produits à Honeywell, veuillez contacter votre représentant du service à la clientèle :

Honeywell International Inc.  
Customer Care MN10-131A  
1985 Douglas Drive North  
Golden Valley, MN 55422  
1-800-565-6282

## MESSAGE SPÉCIAL À L'ATTENTION DES UTILISATEURS INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS

Nous vous remercions d'utiliser les produits Honeywell. En tant qu'utilisateur et lorsque vous achetez un produit Honeywell dans ce catalogue, vous êtes en droit d'obtenir un produit performant, et en cas de défaillance, le remplacement du produit par le revendeur chargé de l'installation. L'achat du produit Honeywell est généralement effectué dans les circonstances suivantes

1. Pour moderniser ou remettre en état un système de régulation ou un système commercial.
2. Vous avez acheté un équipement de chauffage, de refroidissement, d'humidification ou de

traitement de l'air et/ou commercial neuf fourni avec des régulateurs ou des composants de Honeywell (consultez le manuel du propriétaire fourni avec l'équipement).

3. Un contrôle s'est avéré défectueux sur votre équipement commercial et/ou de chauffage/refroidissement et est remplacé par un produit TRADELINE Honeywell.

À de rares exceptions près, vous utilisez les services d'un plombier compétent ou d'un entrepreneur/revendeur spécialisé dans le chauffage/refroidissement pour les travaux d'installation ou de remplacement effectués. Bien que notre garantie ne s'étende pas à vous, Honeywell offre une garantie à votre fournisseur. Votre fournisseur peut s'adresser au grossiste/distributeur Honeywell local ou à Honeywell

pour obtenir un remplacement rapide. Pour toute question, ou pour obtenir des renseignements supplémentaires ou adresser des remarques concernant les produits ou services de Honeywell, veuillez écrire ou téléphoner à :

Honeywell International Inc.  
Customer Care MN10-131A  
1985 Douglas Drive North  
Golden Valley, MN 55422-4386  
1-800-565-6282

ou rechercher dans l'annuaire les coordonnées de l'un des nombreux bureaux de vente de Honeywell.